



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 27 novembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
53	58

Date de convocation

21 novembre 2024

**Rivières – GEMAPI –
Gouvernance du Projet de
Territoire de Gestion de l'Eau
Drôme des Collines –
Représentants ARCHE Agglo**

**N° de la délibération
2024-683**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 27 novembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Christelle MARION, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Laëtitia BOURJAT), Mme Agnès OREVE (représenté par son suppléant M. Sylvain BOSC), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Patrick CETTIER, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT.

La question de la préservation et du partage de la ressource en eau sur le territoire national devient chaque jour plus essentielle. Dans ce cadre la circulaire du 7 mai 2019 vise à encourager les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Ces démarches reposent sur « une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Elles aboutissent à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire permettant d'atteindre dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant ».

Le territoire d'ARCHE Agglo est concerné sur sa partie drômoise par le PTGE Drôme des collines. Ce territoire comprend 6 sous bassins versants et couvre 2 EPCI à part équivalente : ARCHE Agglo et Valence Romans Agglo.

Il est donc ressorti, lors des différentes réunions de travail fin 2023 et 2024 entre les services de l'Etat, les intercommunalités, le Département et l'Agence de l'Eau, qu'un co-portage de ce PTGE par les 2 EPCI était la meilleure façon de fonctionner.

Sur la base de ces échanges, par courrier du 29 janvier 2024, le Préfet de la Drôme a officiellement sollicité ARCHE Agglo et Valence Romans Agglo pour porter ce PTGE en fléchant VRA comme animateur et coordinateur de la démarche.

Vu la délibération n° 2024-389 du 11 juillet 2024 du Conseil d'Agglomération d'ARCHE Agglo approuvant le coportage du Projet de Territoire de Gestion de l'Eau Drôme des collines avec Valence-Romans Agglo ;

Considérant que le portage du PTGE est assuré par un « binôme » de collectivités locales, à savoir VRA et ARCHE Agglo. On entend par « portage » un portage politique, qui pilote la démarche et prend une part importante aux décisions qui seront prises pour le territoire.

Considérant que l'animation du PTGE relève plus de l'organisation concrète de la démarche en mettant en place les groupes de travail, les COPIL et autres cercles consultatifs ainsi que la rédaction des comptes rendus et l'animation du réseau. Il a été entendu que ce rôle serait attribué à VRA ; la surcharge de travail qui lui incombe sera assurée par le recrutement d'un animateur territorial par VRA.

Considérant que l'animation et l'élaboration du PTGE ne sera pas sous-traitée à un prestataire externe mais assurée en régie par VRA (en étroite collaboration avec ARCHE Agglo). Une convention sera établie entre les 2 collectivités pour que ARCHE Agglo participe financièrement à ce poste. Les modalités restent à définir.

Considérant que la gouvernance établie lors du Comité de pilotage de préfiguration doit être validée par les Conseils d'Agglomération des 2 collectivités.

Considérant la présentation des modalités de gouvernance et la nécessité de désigner 4 représentants qui siègeront au Comité de pilotage ;

Considérant l'avis du bureau du 7 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** la gouvernance du Projet de Territoire de Gestion de l'Eau Drôme des Collines
- **VALIDE** la liste des 4 représentants d'ARCHE Agglo au Comité de Pilotage, à savoir :
 - Jean-Paul VALLES
 - Jean-Louis BONNET
 - Yann EYSSAUTIER
 - Pascal CLAUDEL

En cas d'absence d'un de ces représentants, Stéphanie NOUGUIER est suppléante.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à l'avancement du PTGE et notamment la convention entre ARCHE Agglo et VRA concernant le recrutement d'un renfort pour l'animation du PTGE par VRA.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veunes, le 27 novembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 02/12/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo